

	Secteur VIE SPORTIVE	<h1>Championnat Régional Vétérans Règlement</h1>	Adoption : CA du 07/01/2017 Entrée en vigueur : 1 ^{er} /01/17 Validité : 2017 Commission : COMPETITIONS Nombre de pages : 3
---	-------------------------	--	--

Article 1 - CATÉGORIES – CONDITIONS

Le championnat Régional Vétérans de la Ligue Occitanie est une compétition pour l'attribution du titre de champion régional dans les tableaux des séries de V1 à V8.

Article 2 - ÉTENDUE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition.

L'inscription au Championnat Régional Vétérans entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 3 - CRITÈRES D'ADMISSION

La participation à ce championnat est limitée aux conditions décrites ci-après :

3-1 - Nationalité – Licences

Seuls, sont admis à participer :

- Les joueurs de nationalité Française licenciés dans un club de la Ligue Occitanie pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension ;
- Les joueurs étrangers licenciés dans un club de la Ligue Occitanie pour la saison en cours, bénéficiant d'un statut de joueur « assimilé » suivant les conditions du règlement Fédéral et ne faisant l'objet d'aucune suspension.

3-2 - Catégorie d'âge

Tous les joueurs vétérans de la Ligue Occitanie de badminton peuvent prétendre à participer à ce championnat sauf les V1 ayant participé au championnat régional séniors.

Article 4 - RÈGLES

Cette compétition régionale se déroule selon les règles de jeu de la FFBaD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions. Elles sont complétées par ce règlement particulier.

La compétition se déroule en application du Code de Bonne Conduite des Joueurs et du Code de Bonne Conduite des entraîneurs, des Officiels d'équipes et des Officiels techniques.

Article 5 - TABLEAUX

Pour l'attribution d'un titre, le nombre d'inscrits par tableau ne doit pas être inférieur à 4. Dans le cas où il n'y a pas suffisamment de joueurs dans une série, deux ou plusieurs séries peuvent être regroupées.

5-1 - Configuration des tableaux

Le nombre d'inscrits dans chaque tableau n'est pas défini.

Les premières phases des tableaux se déroulent en poule de 3 si possible. Le nombre de sortants peut varier dans l'intérêt de la compétition en respectant le RGC.

Les sorties de poule se jouent en élimination directe.

5-2 - Têtes de série

Les têtes de série sont désignées en fonction du C.P.P.H. à J-15 avant la compétition.

Les autres joueuses, joueurs ou équipes sont placés par tirage au sort dans l'ordre des poules en tenant compte de leur provenance et sont validés par le Juge-Arbitre en coordination avec le responsable de la commission Compétition de la Ligue Occitanie de Badminton.

Article 6 - DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Le championnat se déroule sur 2 jours. Les participants doivent se rendre libres pendant toute la durée de la compétition.

Les joueurs et joueuses devront être présents dans le gymnase 45 minutes avant l'appel de leur match.

Article 7 - JUGE-ARBITRE

Le Juge-Arbitre et le cas échéant le Juge-Arbitre Adjoint sont nommés par la Commission Régionale Arbitrage.

Article 8 - ARBITRAGE

Les matchs sont effectués en auto arbitrage.

Les demi-finales et finales dans la mesure du possible sont arbitrées par des arbitres officiels.

Article 9 - FORFAITS

En cas de forfait après la constitution des tableaux, les droits d'inscription restent acquis.

Tout compétiteur inscrit au Championnat qui ne se présente pas le jour de la compétition est déclaré forfait (WO). Il a 5 jours pour justifier son absence auprès du secrétariat de la Ligue Occitanie de Badminton.

Article 10 - SANCTIONS

En cas de forfait volontaire ou non justifié, les sanctions appliquées sont celles du Règlement Général des Compétitions de la FFBaD.

Article 11 - VOLANTS

Les volants sont à la charge des joueurs jusqu'au ¼ de finale, la Ligue fournit les volants pour les ½ finale et finale.

Les volants plumes sont obligatoires.

Le volant officiel de la compétition est défini par la Ligue Occitanie de Badminton en fonction du contrat de partenariat et est en vente dans la salle.

Article 12 - MODALITÉS ET DROITS D'INSCRIPTION

Le formulaire d'inscription, l'invitation et son règlement sont envoyés aux Clubs par la Ligue Occitanie de Badminton, 2 mois avant la compétition.

Le montant des droits d'inscription est fixé et revient à la Ligue Occitanie de Badminton.

Article 13 - CONVOCATIONS

La Ligue Occitanie de Badminton adresse les convocations aux clubs.

La ligue diffuse simultanément les convocations sur son site au plus tard 5 jours avant la compétition.

Article 14 - RÉCOMPENSES

Les vainqueurs et finalistes sont récompensés.

Article 15 - ANTENNE MÉDICALE

Les coordonnées du médecin de garde sont affichées dans la salle.

La permanence Pompiers, la plus proche sera informée en temps utile de la tenue de la compétition.

Article 16 - RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être signalées au Juge-arbitre, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours suivants par lettre recommandée avec Accusé de Réception adressée à la Ligue Occitanie. La Commission régionale Compétitions statuera dans les 20 jours suivant la réception de la lettre de réclamation.

Article 17 - LITIGES

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement peut faire l'objet d'une saisine de la commission régionale chargée des litiges, dans le respect des règlements correspondants.

Le présent règlement devra être affiché dans la salle.